

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 23 juin 2015

Convocation du : 15 juin 2015

**Objet : FINANCES**

**Budget annexe massif de Céüze. Subvention du Budget Général.**

L'an deux mille quinze, le vingt trois juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

**Secrétaire de séance** : Madame Bernadette Saudemont

**Etaient présents** : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

**Excusés** : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga,  
Pierre Schiazza remplacé par Luc André  
Maurice Chautant a donné pouvoir à Jean-François Contoz  
Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau  
~~Fabienne Darini a quitté la séance, donne pouvoir à Christian Aubert~~

**Madame Claudette Marseille, Messieurs Michel Ricou-Charles, Luc André, Michel Gaignaire et Franck Gatounes ne participent pas au vote.**

Le Président après avoir obtenu l'accord du conseil communautaire pour inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la séance, apporte des explications. Une note d'information est distribuée aux conseillers.

Une subvention de 50 000 € prélevée au chapitre dépenses imprévues du budget général est nécessaire à l'ouverture du budget annexe massif de Céüze.

Après avoir apporté les explications attendues, le Président soumet au vote cette subvention.

Le conseil communautaire après avoir entendu, approuve à l'unanimité, le vote de la subvention de 50 000 € qui sera affectée au budget annexe massif de Céüze.

votants : 25 dont 3 pouvoirs	pour : 25	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20150623-De65\_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2015

Publication : 29/06/2015

Pour le Président  
par délégation

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les  
jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

